



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00798

Numéro SIREN : 798 148 391

Nom ou dénomination : A LA CAVE COLBERT

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2013 sous le numéro de dépôt 5887

Pierre-Joseph EGELE

Expert Comptable

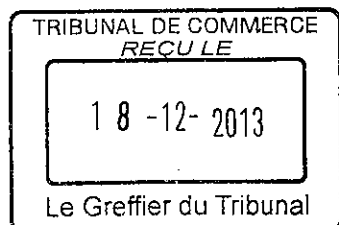
Inscrit au Tableau de l'Ordre
Région de Champagne

Commissaire aux Comptes

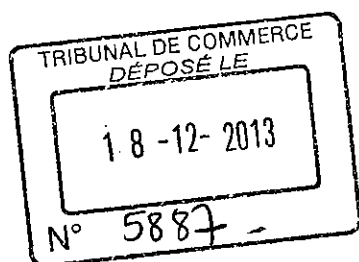
Inscrit près la Cour d'Appel de Reims

Expert de Justice

Inscrit près la Cour d'Appel de Reims



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DE L'APPORT FAIT PAR
LA SOCIETE COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE
A LA SOCIETE A LA CAVE COLBERT**



Pierre-Joseph EGELE

Expert Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre
Région de Champagne

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Reims

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DE L'APPORT DE
LA SOCIETE COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE
A LA SOCIETE A LA CAVE COLBERT**

J'ai été désigné Commissaire aux Apports par décision unanime de l'associé unique de la société A LA CAVE COLBERT, Société par Actions Simplifiée, sise 18 Rue Colbert à Reims (51) et immatriculée sous le n° 798 148 391 RCS REIMS, en date du 23 octobre 2013.

1. Exposé sur l'opération projetée

La société COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, sise 32 Rue Colbert à Reims (51) immatriculée au RCS 479 621 625 REIMS, désire exploiter une activité de négoce de spiritueux au 18 Rue Colbert à Reims (51), L'EURL COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE est titulaire d'un bail commercial pour ledit lieu en date du 1^{er} août 2008, initialement consenti à la société EMBVAPE, société à responsabilité limitée immatriculée RCS 505 397 802 REIMS.

Par décision en date du 30 Avril 2011, l'associé unique, la société COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE, a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société EMBVAPE. En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société EMBVAPE à la société COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

L'opération projetée consiste à l'apport en nature, net de tout passif, d'un ensemble d'éléments corporels, incorporels et financiers ayant leur origine dans la société EMBVAPE, en contrepartie desquels la société COUTELLERIE ET CASSEROLERIE CHAMPENOISE se verra attribuée 3.800 parts sociales de la société A LA CAVE COLBERT au nominal, entièrement libérées.

2. Description, évaluation et rémunération des apports

L'apport effectué se répartit ainsi :

- Des éléments corporels pour la somme de	50.305 €
• vitrines basses et hautes	
• rayonnages muraux	
• comptoirs	
• meubles bas et haut de rangement divers	
• le tout estimé à 49805 €	
• ensemble informatique EPSON (PC, écran, imprimante) (200 €)	
• petits équipements divers (moulin à café...) (300 €)	
 - des éléments incorporels pour la somme de	41.500 €
• Droit au bail	
 - Des éléments financiers pour la somme de	4.150 €
• Dépôt de garantie à la SCI TROIS PERLE	
 Soit un apport total net de	95.955 €.
 Limité à	95.000 €.

Les éléments corporels ont été valorisés à la valeur d'utilité dans le cadre du projet projeté, et les éléments incorporels à la valeur d'usage et d'intérêt compte tenu du marché.

Cet apport est rémunéré par la création de 3.800 parts sociales pour un montant nominal total de 95.000 €.

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires suivant les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

J'ai vérifié l'existence réelle des biens corporels apportés, de leur matérialité et de leur disponibilité. Les valeurs retenues sont cohérentes compte tenu de leur état et ancienneté d'une part et de leur utilité à l'opération projetée d'autre part.

J'ai vérifiée l'existence d'un droit au bail par l'obtention du bail commercial signé entre la SCI TROIS PERLES et la société EMBAVAPE.

J'ai également obtenu le justificatif du dépôt de garantie.

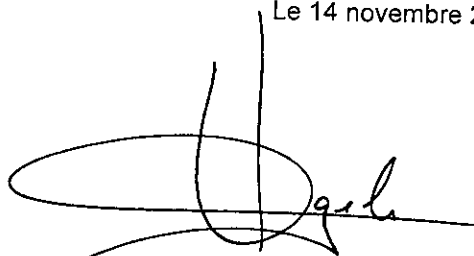
4. Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 95.955 € et limitée à 95.000 €.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre, augmentée le cas échéant de la prime d'émission.

Fait à REIMS,

Le 14 novembre 2013



Pierre-Joseph EGELE

Commissaire aux Apports